

COMMUNE DE BLENNES**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE EXTRAORDINAIRE du 10 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le dix avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M.SOLAZZO Arnaud, 1^{er} Adjoint

Etaient présents : MM. Dalicieux – Solazzo – Sanchez – Yonnet - Bardin
Mmes Prisé – Dessout – Lakebir – Mortreuil - Lage Nunes – Vanacore -

Absente représentée : Mme Labbé

Absent non représenté : M. Plancke

Secrétaire de séance : Mme Dessout

En préambule à cette réunion, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur GELE Charles-André, conseiller municipal, en date du 20 mars 2015.

Il demande que soit ajouté à l'ordre du jour son remplacement en qualité de délégué titulaire au sein du SIRMOTOM. Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Délibération rapportée relative à l'élection d'un délégué titulaire au sein de la Commission d'appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-1/2 du 13 mars 2015 relative à l'élection d'un délégué titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission de Mme Sylvia LOTIEFF.

Il fait part des observations de la Préfecture en date du 8 avril 2015 se référant à l'article 22 du Code des Marchés Publics qui stipule qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par la titularisation d'un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de rapporter la délibération n° 2015-1/2 du 13 mars 2015 afin de prendre en considération les observations de la Préfecture.
- Valide la composition de la nouvelle commission, à savoir :

Délégués titulaires : Fabrice SANCHEZ – Arnaud SOLAZZO – Fatiha LAKEBIR

Délégué suppléant : Laurent BARDIN

Election d'un délégué titulaire au SIRMOTOM en remplacement de M. GELE Charles-André

Suite à la démission de M. GELE Charles-André, il y a lieu d'élire un nouveau délégué titulaire chargé de représenter la commune au sein du SIRMOTOM.

Pascal DALICIEUX se déclare candidat, il est élu à l'unanimité des présents et représentés.

1. Compte administratif 2014

Sous la présidence de M. SOLAZZO Arnaud, Adjoint au Maire, le compte administratif 2014 de la commune présenté par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	374 348.49 €	Dépenses	92 886.95 €
Recettes	395 820.20 €	Recettes	139 803.84 €
Excédent de clôture	21 471.71 €	excédent de clôture	46 916.89 €
Excédent global de clôture : 68 388.60 €			

Le compte administratif 2014 du **CCAS** est adopté à l'unanimité des présents :

Section de Fonctionnement

Dépenses	4275.51 €
Recettes	3699.99 €
Déficit de clôture	575.52 €

2. Compte de gestion 2014

Après avoir constaté que les chiffres inscrits au compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le receveur, sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement exécutées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur municipal.

3. Affectation du résultat 2014

Après avoir constaté le solde de la section d'investissement de l'exercice 2014 et l'état des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement global qui s'élève à 285 948.92 € comme suit :

- Affectation à la section d'investissement – compte 1068 : 63 314.65 €
- Affectation à la section de fonctionnement – compte 002 : 222 634.27 €

4. Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2015 :

association	subvention
Ligue contre le cancer	100
Donneurs de sang bénévoles	100
Assoc. France Alzheimer Seine-et-Marne	100
AFM Téléthon	100
Blennes Sports et Loisirs	300
Amicale des Sapeurs Pompiers de Voulx	200
Amicale LE LENDEMAIN (pompiers retraités)	100
Amicale du Bocage	100
Tir à l'Arc Orvannais	150
Les Féeries du Bocage	100
Les Restos du Cœur	100
CLIC SOUTIEN	100
Service d'Aide à Domicile Bassée Montois	90
A.D.M.R. (aide à domicile)	90
Fondation Hospitalière Sainte Marie	90
Croix Rouge Française	100
F.A.C.C. (chien guide d'aveugles)	100
Les Gazelles du Bocage	200
Association ABDC	200
FNACA	100
A.R.B.G. (PNR du Bocage Gâtinais)	20
Société de Pêche La Blennoise	100
Randonneurs du Bocage Gâtinais	80
ASPAS Environnement	100
Autres subventions sur délibération	380

Soit un total de 3200 € qui sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2015.

5. Subvention au C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser au CCAS de Blennes une subvention de 5200 € pour l'année 2015.

6. Vote des taxes de contributions directes

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer afin de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE **de ne pas augmenter** le taux des taxes locales qui s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation	:	14.60 %
Taxe foncière (bâti)	:	12.43 %
Taxe foncière (non bâti)	:	37.57 %

7. Budget primitif 2015

Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 de la commune.

Fabrice SANCHEZ, donne lecture d'une proposition du S.D.E.S.M. réceptionnée tardivement, concernant des travaux d'extension du réseau d'éclairage public qui seront subventionnés à hauteur de 50 % du montant hors taxes.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de ces travaux et de leur subventionnement,

- Décide d'inscrire en section d'investissement la somme de 77 000 € en dépenses (compte 21534) et 32 000 € en recettes (compte 13258).
- S'engage à prendre la délibération correspondante avant le 30 avril 2015.

Le budget est ensuite voté en équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 621 058,27 €

Section d'investissement : 323 023,00 €

C.C.A.S.

Le Président présente la proposition de budget pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 9927.42 €

Mis au vote, il est adopté à l'unanimité.

8. Questions diverses

Salle des fêtes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission d'arrondissement de Fontainebleau pour la sécurité a émis un avis favorable le 30 mars 2015 à l'ouverture au public de la salle des fêtes.

P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle que la loi Alur prévoit que les Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) non transformés en Plan Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) au 31 décembre 2015 deviennent caducs. Une procédure doit donc être engagée, une délibération sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Arnaud SOLAZZO expose aux membres du Conseil Municipal que le matériel d'entretien des espaces verts a été en partie racheté suite au cambriolage du local technique.

La commission voirie se réunira le 13 avril afin d'étudier les devis et de hiérarchiser les portions de routes à remettre en état.

Mise en accessibilité des ERP (établissements recevant du public)

Claire MORTREUIL précise que des contacts sont pris avec différents cabinets pour la réalisation du diagnostic.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30.

La secrétaire de séance

Le Maire,